

ANNEXE III

Comment formuler mes vœux de rapprochement de conjoints

Le rapprochement de conjoints

Le 1^{er} vœu « département » doit correspondre au département de rapprochement de conjoint visé pour générer les bonifications de ce type de vœux.

Le 1^{er} vœu commune ou groupement de communes doit être inclus dans le département de rapprochement de conjoint visé pour générer les bonifications de ce type de vœux.

Si le conjoint n'est pas dans l'académie, le premier vœu bonifiable détermine le département de rapprochement ; le premier vœu commune, groupement de communes doit être situé dans ce département. Le département est au choix du candidat.

ATTENTION : L'attribution des bonifications suppose que l'agent ait codifié tout type d'établissements. A l'exception des agrégés dont la discipline est enseignée en collège et en lycée, qui peuvent obtenir des bonifications sur des vœux typés « lycée » (codifié «1» sur SIAM), un vœu bonifié est un vœu tout type d'établissements, c'est-à-dire codifié « * » sur SIAM.

Exemple :

Cinq exemples de fonctionnement de la bonification, en considérant que la résidence professionnelle ou privée du conjoint est située dans le Loiret (45) :

<u>Exemple 1 :</u>	bonification
Vœu 1 : établissement d'Orléans	0,0 point
Vœu 2 : commune Orléans « * » (c'est-à-dire tout poste) (45)	30,2 points
Vœu 3 : département Loiret « * » (45)	90,2 points
Vœu 4 : commune Blois « * » (41)	30,2 points
Vœu 5 : département Loir et Cher « * » (41)	90,2 points

Le 1^{er} vœu bonifiable (commune Orléans) est bien dans le département du rapprochement de conjoint, la bonification est bien générée.

<u>Exemple 2 :</u>	bonification
Vœu 1 : établissement d'Orléans	0,0 point
Vœu 2 : commune Orléans « * » (45)	30,2 points
Vœu 3 : commune Montargis « * » (45)	30,2 points
Vœu 4 : département Loir et Cher « * » (41)	0,0 point
Vœu 5 : département Loiret « * » (45)	0,0 point

Pas de bonification sur les vœux « département » car le 1^{er} département saisi n'est pas celui du rapprochement de conjoint.

<u>Exemple 3 :</u>	bonification
Vœu 1 : établissement d'Orléans	0,0 point
Vœu 2 : commune Blois « * » (41)	0,0 point
Vœu 3 : commune Orléans « * » (45)	0,0 point
Vœu 4 : département Loiret « * » (45)	90,2 points
Vœu 5 : département Loir et Cher « * » (41)	90,2 points

Pas de bonification sur les vœux « commune » car le 1^{er} vœu « commune » saisi n'est pas dans le département du rapprochement de conjoint.

<u>Exemple 4 :</u>	bonification
Vœu 1 : département Loiret « * » (45)	90,2 points
Vœu 2 : commune Blois « * » (41)	0,0 point
Vœu 3 : département Loir et Cher « * » (41)	90,2 points

Pas de bonification sur les vœux « commune » car le 1^{er} vœu « commune » saisi n'est pas dans le département du rapprochement de conjoint.

<u>Exemple 5 :</u>	bonification
Vœu 1 : commune Orléans « * » (45)	30,2 points
Vœu 2 : commune Blois « * » (41)	30,2 points
Vœu 3 : département Loiret « * » (45)	90,2 points
Vœu 4 : département Loir et Cher « * » (41)	90,2 points